

# Procès-verbal d'installation du conseil municipal de la commune de LAIZÉ

**Séance du 2 avril 2026**  
20 h – salle du conseil municipal

**Convocation par courriel en date du** : 26 mars 2026

Début de la séance : 19 h 30 - Fin de la séance : 22 h 15

Le conseil s'est tenu sous la présidence du Maire, Philippe DEMOUSSEAU.

**Étaient présents** (dans l'ordre alphabétique) : Mesdames et Messieurs, Mikaël BAUDRAS, Anne-Laure BROCARD, Lucette DELETTRE, Philippe DEMOUSSEAU, Véronique DUCLOUX, M. Emilien GAUDET Frédéric LANES, Christophe PEPIN, Mme Isabelle PERRIN, Bertrand PETIOT, Céline PHILIPPE, Arnaud VALLERENT, Damien WISLER.

**Absents Excusés** : Sylvie WAGNER, Isabelle MARTINS

**Absent(s) non excusé(s)** : /

**Quorum** : 13 (8/15 requis)

**Invités** : Conseillers remplaçants : Mme Mélanie DECERTAINES, M. Nicolas LECLERC (excusé)

## **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Désignation secrétaire de séance ;
- BUDGET : Approbation du compte de gestion 2025 ;
- BUDGET : Approbation du compte administratif 2025 ;
- BUDGET : Affectation du résultat ;
- Subventions aux associations ;
- Vote des taxes 2026 ;
- Vote du budget communal 2026 ;
- Voirie rue du Commerce - Demande de subvention auprès de MBA ;
- Achat d'un véhicule utilitaire - Demande de subvention auprès de MBA ;
- Equipement informatique école – Demande de subvention auprès du département « Plan Numérique 71 » ;
- Point urbanisme ;
- Point état-civil ;
- Travaux et projets en cours ;
- Comptes rendus de réunions ;
- Informations diverses.



## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal du conseil du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Lucette DELETTRE est nommée secrétaire de séance.

## DELIBERATIONS

### - BUDGET DE LA COMMUNE – Approbation du compte de gestion 2025

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2025 établi par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part, approuve le compte de gestion 2025.



## - BUDGET DE LA COMMUNE – Approbation du compte administratif 2025

La séance est présidée par Mme PERRIN Isabelle, 1<sup>ère</sup> adjointe, désignée par le conseil municipal. Le Maire se retire au moment du vote.

COMMUNE DE LAIZE - 42 COMMUNE			
COMPTE ADMINISTRATIF 2025 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT			
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2025</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		
	RÉALISATIONS 2025	RECETTES	260 353,83
		DÉPENSES	924 606,73
		RÉSULTAT	- 664 252,90
	REPORT 2024		<b>432 546,97</b>
	RÉSULTAT A REPORTER (compte 001) <i>(à reporter en déficit d'investissement)</i>		- 231 705,93
	<b>RAR 125904,68 - 196321,34</b>		70 416,66
	RÉSULTAT CLOTURE <i>(à couvrir par l'excédent de fonctionnement)</i>		- 302 122,59
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	RÉALISATIONS 2025	RECETTES	895 652,89
		DÉPENSES	763 723,09
		RÉSULTAT	131 929,80
	REPORT 2024		<b>286 614,58</b>
RÉSULTAT CLOTURE (à affecter)		418 544,38	
AFFECTATION	AFFECTATION A	- 302 122,59	
DU RÉSULTAT DE	L'INVESTISSEMENT (compte 1068) <i>(à reporter en recette d'investissement)</i>		
FONCTIONNEMENT	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	116 421,79	
2025	REPORTÉ (compte 002) <i>(à reporter en recette de fonctionnement)</i>		

Mme PERRIN Isabelle, 1<sup>er</sup> Adjoint, fait procéder au vote du Compte Administratif de 2025.  
Le Conseil Municipal :

- \* **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen à l'unanimité
- \* **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés.

## - BUDGET DE LA COMMUNE – Affectation des résultats

Constatant à la clôture du compte administratif 2025 :

- un excédent de fonctionnement de 418 544,38 €
- un déficit d'investissement de 302 122,59 €
- du solde des restes à réaliser 2025 de - 70 416,66 €

Le Conseil affecte au budget principal 2026 de la commune :

- au compte R002 de la section Recettes de fonctionnement : 116 421,79 €
- au compte D001 de la section Dépenses d'investissement : 231 705,93 €
- Virement de la section de fonctionnement à la section Recettes d'investissement par le compte R1068 : 302 122,59 €

### **- Subventions 2026 aux associations (compte 65748)**

Après en avoir délibéré, les conseillers listent les associations bénéficiaires d'une subvention, fixent le montant de ces subventions et **décident de créditer le compte 65748 de 3 000 €.**

Les subventions versées en 2026 aux associations seront les suivantes :

ADMR VIRÉ	500,00 €
DDEN	50,00 €
Sang-et-Vie du Val-de-Saône	150,00 €
Prévention routière	150,00 €
Fondation du Patrimoine	200,00 €
CECL (collectif pour l'éducation la culture et les loisirs)	150,00 €
AMICALE des SAPEURS-POMPIERS de Laizé	150,00 €
Laiz'écologistes	150,00 €
Amicale laïque	150,00 €
Société de Chasse	150,00 €
Culture et Patrimoine	150,00 €
Comité de Jumelage	150,00 €
Foyer Rural	150,00 €
Association Saint Antoine	150,00 €
HLS	150,00 €
Etoile Pétanque Laizéenne	150,00 €
FSE collège de Lugny	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 850,00 €</b>

Le solde soit 150,00 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents, à l'exception de Mme Anne-Laure BROCARD, qui ne s'est pas prononcée.

### **- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Budget communal 2026**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux.

#### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation 14,09 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 43,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 75,44 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## - Vote du budget communal 2026

Le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats 2025 ayant été approuvés et les taux des taxes ayant été votés pour l'exercice 2026, le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif communal 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, par chapitre, à l'unanimité, le budget communal 2026 qui s'équilibre comme il s'ensuit :

**Section Fonctionnement** : dépenses = recettes = **967 147,50 €**

**Section Investissement** : dépenses = recettes = **823 199,20 €**

- Le conseil municipal a discuté et approuvé la proposition relative au dépôt d'un dossier de demande de **subvention pour l'achat d'un véhicule utilitaire (camion benne de 3,5 tonnes) au titre du fonds de concours « développement local » de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)**. Cette décision vise à optimiser les interventions des agents communaux, sécuriser les conditions de travail et répondre aux besoins opérationnels liés à l'entretien des voies, des espaces verts et des bâtiments municipaux. La mise en œuvre du projet, d'un coût global de 39 726 € HT, sera financée à hauteur de 40 % par MBA, 40 % par l'État (DETR/DSIL) et 20 % par la commune. Le maire est autorisé à engager les formalités nécessaires.

- Le conseil municipal a discuté et approuvé la proposition relative au dépôt d'un dossier de demande de **subvention pour la réfection de la voirie de la Rue du Commerce, au titre du fonds de concours « voirie » de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)**. Cette décision vise à améliorer les conditions de circulation et de sécurité pour les usagers, en réhabilitant la chaussée et en aménageant des espaces dédiés aux piétons. La mise en œuvre des travaux débutera après l'obtention de la subvention sollicitée, qui couvrira 80 % du coût total du projet, soit 93 015,20 €, la commune prenant en charge les 20 % restants (23 253,80 €). Le maire est désormais autorisé à engager les démarches administratives nécessaires.

- Le conseil municipal a discuté et approuvé la proposition relative au dépôt d'un dossier de demande de **subvention pour l'achat de matériel informatique destiné à l'école communale, dans le cadre du « Plan Numérique 71 » du département de Saône-et-Loire**. Cette décision vise à amplifier la modernisation des outils pédagogiques et à garantir l'égalité d'accès aux ressources numériques pour les élèves et les enseignants. La mise en œuvre de ce projet, d'un montant total de 5 474,76 € HT, débutera dès l'obtention de la subvention départementale, qui couvrira 50 % du financement, le solde étant assuré par la commune. Le maire est autorisé à engager les démarches administratives nécessaires.

## **POINT URBANISME**

Dossiers déposés depuis le conseil municipal du 2 mars 2026 :

- 3 permis de construire
- 8 déclarations préalables
- 1 certificat d'urbanisme



## POINT ETAT CIVIL

Depuis le 2 mars 2026 :

- 2 reconnaissances anténatales
- 1 PACS
- 1 décès hors de la commune

## ECHEANCES PASSEES

- **3 mars** : Homologation de l'éclairage du stade en E6
- **3 mars** : essai de désherbage mécanique sur les terrains de pétanque, concluant devis signé avec la société
- **3 mars** : Obsèques de Christophe BRENOT, remerciement de la famille pour les actions communales
- **4 mars** : planning du SIVOM, sur Laizé du 21 au 30 avril
- **6 mars** : AG Sang et vie du Val de Saône
- **11 mars** : commission des impôts
- **12 mars** : Conseil d'école : Effectifs prévus pour la rentrée prochaine en baisse.
- **15 mars** : Elections Municipales
- **16 mars** : Point technicien MBA sur le réseau assainissement (place du Carjeu et rue de Blany)
- **18 mars** : Présentation de projets d'aménagement d'aires de jeux à l'espace nature
- **19 mars** : cérémonie du 19 mars 1962
- **19 mars** : Spectacle théâtre école de Laizé (convention théâtre de Mâcon)
- **19 mars** : Finances, rencontre de la Conseillère aux décideurs locaux
- **20 mars** : Conseil Municipal d'installations (20h)
- **21 et 22 mars** : Salon des artistes
- **23 mars** : rencontre MBA sur le dossier ruissellement des eaux sur les coteaux viticoles et implantation du bassin d'orage Montlaville.
- **24 mars** : vérification des jeux extérieurs par la SOCOTEC
- **27 mars** : point avec un officier du SDIS71 sur le réseau de défense incendie de la commune, mise à jour du logiciel REMOCRA et validation de l'implantation des deux poteaux d'incendie. Moyens de défense incendie pour les exploitations agricoles.
- **29 mars** : Chasse aux œufs (Laiz'écologistes)
- **1er Avril** : Ouverture d'une annexe à la Mairie sur Blany
- **3 avril** : Rencontre préfecture pour clôturer la subvention fond de friches (Maison Desroches)
- **3 avril** : vernissage exposition Elise DELPIERRE, Colombier de GIVRY
- **7 avril** : Conseil Communautaire, Installation
- **8 avril** : Participation du Maire au Jury admissibilité de sous-officiers de sapeurs-pompier
- **9 avril** : point sur l'organisation de la brocante du foyer rural (circulation, stationnement, sécurité)
- **9 avril** : PACS
- **11 et 12 avril** : Fête du pain au four de la Planche
- **23 avril** : conférence des maires, MBA



- **25 avril** : réunion publique à 10 h30 à la salle polyvalente
- **29 avril** : Conseil Communautaire
- **30 avril** : journée d'accueil des élus (maires et adjoints) organisé par la Préfecture, le département 71, le centre de gestion et l'association des maires de Saône-et-Loire
- **6 mai** : réunion planning du SIVOM
- **7 mai** : Visite des locaux et matériel du SIVOM à 18h30 à SENOZAN
- **8 mai** : Cérémonie patriotique au monument
- **8 mai au 10 mai** : voyage du comité de jumelage à Batzendorf
- **11 mai** : Conseil municipal
- **19 mai** : CAUE, paysagiste conseil pour aménagement de l'espace nature

## INFORMATIONS DIVERSES

- Organisation d'une réunion publique Un point a été fait sur la préparation de la prochaine réunion publique. Cette réunion aura lieu le 25 avril prochain, les objectifs étant de présenter l'équipe municipale et les projets de la mandature mais aussi d'avoir un moment de concertation avec les administrés.

- Entretien des chemins ruraux : la commission dédiée aux chemins ruraux se réunira prochainement pour dresser un bilan de leur état actuel. Elle établira ensuite un calendrier précis pour leur entretien tout au long du mandat.

- Mallette de permanence pour les élus : une mallette destinée aux élus est en cours de préparation. Elle contiendra les numéros utiles et les informations déterminantes pour gérer efficacement les situations d'urgence lors des permanences.

- Échanges avec la gendarmerie Une rencontre avec les représentants de la gendarmerie est prévue afin d'analyser les délits et les accidents survenus sur le territoire communal. Lors de cet échange, sera également évoquée la possibilité de mettre en place un dispositif de participation citoyenne. Enfin, un bilan sur le système de vidéoprotection de la commune sera réalisé.

**Prochain conseil : Lundi 11 mai 2026 à 19 h 30**

### Signature du Maire

Philippe DEMOUSSEAU



### Signature de la secrétaire de séance

Lucette DELETTRE

**Adresse mail mairie** : [mairie@laize.fr](mailto:mairie@laize.fr)

**Site internet de la commune de Laizé** : [www.laize.fr](http://www.laize.fr)

**Télécharger l'application « IntraMuros »** sur votre Smartphone pour suivre l'actualité de votre commune

**Mention de Publication** : L'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de cette séance est consultable à la mairie.